

08 juil 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 8 juillet 2005

Fonds mazout

Sur proposition de Monsieur Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, et de Monsieur Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a confirmé les adaptations législatives améliorant le fonctionnement du Fonds social mazout.

Sur proposition de Monsieur Christian Dupont, Ministre de l'Intégration sociale, et de Monsieur Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a confirmé les adaptations législatives améliorant le fonctionnement du Fonds social mazout.

Pour rappel, la principale mesure d'adaptation consiste à élargir le mode d'intervention du fonds social mazout, afin d'éviter les effets pervers provoqués par des seuils de prix trop rigides et qui ne collent plus à la réalité du prix du marché pétrolier. Une nouvelle catégorie est par ailleurs ajoutée au public-cible du fonds social mazout, à savoir les personnes bénéficiant d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes, qui ne peuvent faire face au paiement de leur facture de mazout.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe